

SITUATION DE CRISE DU BULOT

Mesures de gestion du bulot

MISE À JOUR 10 AOÛT 2020

Suite aux mesures d'urgence déployées depuis le 24 juin, la situation du bulot est encore loin d'être stabilisée.

Nous restons conscients des difficultés de chacun mais nous sommes sur la bonne voie.

Le CRPM, NFM, la DIRM, les OP, des mareyeurs et la criée de Granville et de Cherbourg se sont réunis ce mardi pour mettre à jour les mesures d'urgence.

NOUVELLES MESURES

Days de pêche du lundi 10 août au vendredi 21 août : 4 marées pour 4 jours de pêche par semaine.

- Manche-Est : pêche autorisée du lundi au jeudi inclus.
- Manche Ouest :
 - **Semaine 33** : pêche autorisée du lundi au jeudi inclus.
 - **Semaine 34** : pêche autorisée le lundi, mercredi, jeudi et vendredi.